

AVIS CONCERNANT L'ENDROIT où seront établis les bureaux de vote par anticipation

Municipalité régionale de comté (MRC)

de Montcalm

Date du scrutin

2025-11-02

Année Mois Jour

Page 1 de 2

Les bureaux de vote par anticipation, qui sont accessibles aux personnes handicapées, sont établis aux endroits suivants :

Bureau de vote		Endroit (adresse)	Numéros des sections de vote rattachées à ce bureau
BVA*	BVPE** (le cas échéant)		
X		60, montée Rémi-Henri, Saint-Roch-de-l'Achigan	De 1 à 2
X		50, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques	De 1 à 11
X		2175, rue Domaine Malo, Sainte-Julienne	De 101 à 604
X		39, rue des Écoles, Saint-Esprit	De à
X		270, route 125, Saint-Roch-Ouest	De 1 à 1
X		258, rue Principale, Saint-Alexis	De 1 à 3
X		494, chemin St-Jean, Sainte-Marie-Salomé	De 1 à 3

* BVA : bureau de vote par anticipation

** BVPE : bureau de vote au bureau de la présidente ou du président d'élection

Ces bureaux seront ouverts aux dates suivantes :

BVA	8 ^e jour précédant celui du scrutin :	N/A
		Année Mois Jour
	7 ^e jour précédant celui du scrutin :	2025-10-26
		Année Mois Jour

BVPE	9 ^e jour précédant celui du scrutin :	N/A
		Année Mois Jour
	6 ^e jour précédant celui du scrutin :	N/A
		Année Mois Jour
	5 ^e jour précédant celui du scrutin :	N/A
		Année Mois Jour
	4 ^e jour précédant celui du scrutin :	N/A
		Année Mois Jour

SIGNATURE

Président(e) d'élection

2025-10-20

Année Mois Jour

AVIS CONCERNANT L'ENDROIT où seront établis les bureaux de vote par anticipation

Municipalité régionale de comté (MRC) de Montcalm	Date du scrutin 2025-11-02
	Année Mois Jour

Page 2 de 2

Les bureaux de vote par anticipation, qui sont accessibles aux personnes handicapées, sont établis aux endroits suivants :

Bureau de vote		Endroit (adresse)	Numéros des sections de vote rattachées à ce bureau
BVA*	BVPE** (le cas échéant)		
X		732, rue Jetté, Saint-Liguori	De 1 à 4
X		6294, rue Principale, Saint-Calixte	De 1 à 16
X		900, 12e avenue, Saint-Lin-Laurentides	De à
	X	900, 12e avenue Saint-Lin-Laurentides	De à
			De à
			De à
			De à

* BVA : bureau de vote par anticipation

** BVPE : bureau de vote au bureau de la présidente ou du président d'élection

Ces bureaux seront ouverts aux dates suivantes :

BVA	8^e jour précédant celui du scrutin : N/A Année Mois Jour
	7^e jour précédant celui du scrutin : 2025-10-26 Année Mois Jour

BVPE	9^e jour précédant celui du scrutin : 2025-10-24 Année Mois Jour
	6^e jour précédant celui du scrutin : N/A Année Mois Jour
	5^e jour précédant celui du scrutin : N/A Année Mois Jour
	4^e jour précédant celui du scrutin : N/A Année Mois Jour

SIGNATURE

Président(e) d'élection	2025-10-20 Année Mois Jour
-------------------------	--